

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le dossier doit être adressé* à votre commune de résidence	À compléter par la commune (Udfyldes af kommunen)	
	Modtaget dato	Journummer
Insérez ici le nom de votre commune de résidence:	Élections au Parlement européen Demande d'inscription sur la liste électorale par un citoyen résidant dans l'un des autres États membres de l'Union européenne	

*) Si vous souhaitez envoyer le formulaire de candidature par courrier électronique, vous devez le faire par courrier recommandé, car le formulaire de candidature contient des informations personnelles confidentielles (votre numéro de sécurité sociale).

Demandeur

Rappel - consulter les instructions au verso

Prénom, deuxième prénom et nom de famille	Numéro de sécurité sociale
Adresse au Danemark	Ressortissant de

Avez-vous déjà résidé dans votre pays d'origine ? (cochez une des cases) Non Oui

Si oui, veuillez indiquer votre adresse la plus récente dans votre pays d'origine

Avez-vous déjà été inscrit sur les listes électorales pour les élections du Parlement européen dans votre pays d'origine ? (cochez une des cases) Non Oui

Si oui, veuillez indiquer la circonscription, la commune ou la localité de vote la plus récente dans votre pays d'origine.

Déclaration et signature du demandeur

Je déclare que je ne voterai qu'aux élections du Parlement européen au Danemark.

Numéro de téléphone

Date et signature

Selon l'article 163 du Code pénal, une fausse déclaration écrite peut être punie d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 4 mois.

Guide pratique

Pour les demandes d'inscription sur la liste électorale pour les élections du Parlement européen au Danemark par les ressortissants de l'UE résidant au Danemark¹

1. Conditions à remplir pour voter lors de l'élection

Si vous êtes un ressortissant de l'UE résidant de manière permanente au Danemark et que vous avez atteint l'âge de 18 ans au plus tard le jour de l'élection, vous avez le droit de voter lors des élections du Parlement européen au Danemark.

Vous êtes résident permanent au Danemark si vous êtes inscrit au registre central des personnes (CPR).

Toutefois, les étrangers ayant été expulsés par un jugement ou une décision définitive (conformément aux articles 22-24 ou 25-25 c de la loi sur les étrangers) n'ont pas le droit de vote.

2. Vous devez demander à être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter lors de l'élection

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Si vous êtes un ressortissant de l'UE résidant au Danemark, vous ne pouvez être inscrit sur la liste électorale pour les élections au Danemark que si vous en faites la demande (à l'aide de ce formulaire de demande). En effet, les ressortissants de l'UE vivant dans un État membre autre que leur pays d'origine peuvent choisir de voter aux élections dans leur pays d'origine ou dans leur pays de résidence. Toutefois, vous ne pouvez voter qu'à un seul endroit, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas voter à la fois au Danemark et dans votre pays d'origine.

Si vous souhaitez voter aux élections danoises, vous devez remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer à la commune où vous résidez.

Si vous étiez inscrit sur la liste électorale au Danemark lors des dernières élections du Parlement européen, vous ne devez pas demander à être inscrit sur la liste électorale pour les prochaines élections du Parlement européen, sauf si vous avez déménagé à l'étranger, aux îles Féroé ou au Groenland depuis ou si vous avez demandé votre radiation de la liste électorale. Voir points 5 et 6.

3. Date limite pour les demandes

La commune doit recevoir votre demande au plus tard 5 semaines avant le jour de l'élection afin que celle-ci soit effective pour l'élection. La date limite est reportée au jour ouvrable suivant si elle tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié. Concernant les élections du Parlement européen du 9 juin 2024, la date limite est le **lundi 6 mai 2024**.

La date limite est en revanche fixée à 4 semaines avant le jour de l'élection (**lundi 13 mai 2024**)* si, au cours de la période allant de 6 semaines avant le jour de l'élection (29 avril 2024)*

à 5 semaines avant le jour de l'élection (6 mai 2024)*, vous avez :

- 1) déménagé au Danemark,
- 2) notifié votre déménagement à votre nouvelle municipalité, ou
- 3) êtes devenu ressortissant d'un autre pays de l'UE.

*Les dates limites sont reportées au jour ouvrable suivant si elles tombent un samedi, un dimanche ou un jour férié. Les dates entre parenthèses sont les dates limites pour les élections du Parlement européen du 9 juin 2024.

Les candidatures déposées après les dates susmentionnées ne prendront pas effet pour les prochaines élections du Parlement européen (9 juin 2024), mais pourront prendre effet pour les prochaines élections (en 2029). Ce formulaire de demande peut donc également être utilisé après les élections du Parlement européen du 9 juin 2024.

4. Traitement de la demande par la commune

La demande est traitée et validée par la commune où vous habitez. S'il manque des informations sur le formulaire de demande ou si les informations ne correspondent pas à celles du Registre central des personnes (RCP), les autorités locales vous en informeront et vous demanderont des informations complémentaires.

5. Si votre demande est acceptée

Si votre demande d'inscription sur la liste électorale est acceptée, vous serez inscrit sur la liste électorale pour les élections du Parlement européen au Danemark tant que vous vivrez au Danemark. Par conséquent, vous n'avez pas besoin de demander à être inscrit sur la liste électorale pour les prochaines élections du Parlement européen, car vous serez automatiquement inscrit sur la liste électorale. Toutefois, si vous déménagez à l'étranger, aux îles Féroé ou au Groenland, ou si vous demandez votre radiation de la liste électorale, vous devrez présenter une nouvelle demande d'inscription sur la liste électorale.

6. Radiation de la liste électorale

Vous pouvez à tout moment demander à la commune où vous résidez de vous radier de la liste électorale. La commune doit recevoir votre demande au plus tard 15 jours avant le jour de l'élection afin qu'elle prenne effet pour l'élection. La date limite est reportée au jour ouvrable précédent si elle tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié. Pour les élections du

¹ C'est-à-dire les ressortissants de l'un des autres États membres de l'UE, qui sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Pays-Bas.

Parlement européen du 9 juin 2024, la date limite est le vendredi 24 mai 2024.

7. Traitement des données à caractère personnel

En vertu de la Réglementation générale sur la protection des données et de la loi sur la protection des données, vous avez le droit d'accéder aux données enregistrées à votre sujet. Vous pouvez contacter l'autorité qui enregistre les données (les autorités locales). Vous pouvez exiger que toute information incorrecte enregistrée à votre sujet soit corrigée.